

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012**

L'an deux mil douze, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le conseil municipal de la Commune d'OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean - DUPONT Dominique (Adjoints) - BASSET Edwige – COZ Martine – MARC CHANDEZE Philippe – SAVIGNAT Pierre - SERVIER Gilles.

Représenté : MONTALVERNE Jean-Louis (D. Dupont).

Absente : DABERT Marie-France

Edwige BASSET est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité, sous réserves des points 2 et 3 remis à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que l'ordre du jour est commandé par la nécessité de rediscuter la position du Conseil vis-à-vis de la demande d'Olloisirs concernant le Pré de Barre et, d'autre part, du SIEG concernant les illuminations de Noël.

Les autres points avaient été programmés sous réserves d'obtenir les informations nécessaires.

## **1. REVISION DU PLU : DISCUSSION SUR LE PADD**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une pièce maîtresse du Plan local d'Urbanisme qui rassemble les objectifs de développement et de mise en valeur du territoire communal pour les prochaines années. Ce document définit les orientations d'aménagement jugées stratégiques.

Le PADD présenté au Conseil municipal se décline auprès de 4 objectifs principaux :

- maîtrise de la croissance urbaine
- soutien de l'activité et de l'animation du village
- maintien de la qualité du cadre de vie et du niveau de services offerts aux habitants,
- préservation des espaces naturels de qualité.

Il est prévu :

- un développement démographique de l'ordre d'une centaine d'habitants supplémentaires d'ici 20 ans : la réhabilitation du bâti existant (logements vacants, granges, anciennes résidences secondaires) devrait permettre d'accueillir la majorité de ces nouveaux habitants. La construction d'une vingtaine de maisons dans l'enveloppe urbaine du village compléterait le dispositif d'accueil envisagé.
- La préservation des exploitations agricoles est affirmée ainsi que le développement touristique en termes d'accueil et d'activités de pleine nature.
- Sont aussi mis en avant, le maintien, voire le développement des espaces publics, la valorisation et l'aménagement des espaces publics, la poursuite de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.
- Enfin, la préservation des espaces naturels y compris agricoles, associée à une maîtrise la plus fine possible de l'étalement urbain.

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012**

Après en avoir débattu, les membres du conseil valident ce document d'orientations qui pourra encore être enrichi des observations de chacun réalisé dans le cadre de la concertation ou de la suite de la procédure d'élaboration.

Le document original peut être consulté en mairie.

### **2. BUT FOOT OLLOISIRS - PRE DE BARRE**

Le pré de barre est un espace public, à priori festif et destiné à accueillir les activités et animations de plein air. Le jeu de football n'est donc pas interdit sur cet espace, bien que la vocation du pré de Barre n'est pas véritablement d'être transformée en terrain de football ! L'installation de cages de football fixes entraînerait, par ailleurs, des contraintes de sécurité très strictes et ne serait guère compatible en été avec la présence de l'aire naturelle de camping voisine.

Par ailleurs, le conseil se rappelle l'expérience du terrain de basket aménagé dans le lotissement : réalisé par la commune à la demande de certains habitants, il apparaît aujourd'hui comme nettement sous utilisé : il est donc prudent de ne pas s'engager dans des travaux définitifs !

Le conseil municipal propose donc à Olloisirs d'utiliser une cage (ou des cages) de football mobiles, dont l'acquisition reste à la charge de l'association.

### **3. ILLUMINATION DE NOEL SUR LE VILLAGE SUITE A AUGMENTATION DES TARIFS DE POSE DU SIEG**

Le devis de la prestation des illuminations de Noël que vient de recevoir la commune de la part du SIEG met en évidence une très forte augmentation à compter de l'année 2013. Si, pour l'année 2012 la cotisation s'élève à 844.28 € (soit une augmentation de 28.78€ par rapport à l'année 2011) la cotisation prévue pour l'année 2013 atteindrait 1435,00 €.

Le conseil municipal ne valide pas ce devis, qui lui semble trop élevé par rapport à celui de l'année 2011, et ce, pour un même niveau de prestation.

Le maire propose donc :

- de mettre en place un sapin de Noël (à priori fourni gracieusement par la commune de SAULZET LE FROID) et de limiter les illuminations posées par le SIEG, voire de poser une partie des illuminations par la commune si cela est possible,
- de négocier avec le SIEG et le prestataire (l'entreprise VIGILEC PAULY) un devis maximum de 800 €, incluant la mise en place de la mise en lumière du sapin et quelques illuminations.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de conserver la même enveloppe budgétaire voisine de 800€.

### **4. LOCATION DU GITE DE LA POSTE**

Devant les faibles résultats du gîte de la Poste et les difficultés rencontrées pour assurer sa gestion directe par la commune, le conseil municipal s'interroge quant à la suite de

## SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012

l'exploitation du bâtiment en gîte rural, la transformation en logement locatif étant évidemment plus facile et plus rémunératrice.

L'engagement contractuel initial (en contrepartie des subventions reçues) de fonctionner en réservation avec les gîtes de France pendant un minimum de 10 ans a pris fin en 2006.

Le prochain engagement avec Gîtes de France concerne la période du 27/10/2012 au 27/10/2013. Cet engagement devait parvenir « normalement » à Gîtes de France pour fin avril ! (et ce, pour permettre la mise au point des guides de promotion)

### Bilan financier :

le bilan financier du gîte de la poste fait apparaître un rapport financier assez faible :

<b>année</b>	<b>Fonctionnement</b> (inclus prestations nettoyage)	<b>Recettes</b>	
2009	5187,00 €	4257,00 €	-900 €
2010	4636,00 €	6662.34	+2026.34
2011	4834,00 €	6354,00 €	+1520.00

Du point de vue des charges, le poste le plus lourd concerne le salaire versé annuellement pour le nettoyage ce qui représente près de la moitié des dépenses. Le fonctionnement de ce poste est complètement à revoir pour l'adapter au fait qu'il ne reste plus aujourd'hui qu'un seul gîte à nettoyer.

Le gîte ne demande pas aujourd'hui de très gros investissements, à part la literie qui est à changer, mais l'intérieur qui a vieilli gagnerait à être mis au goût du jour.

Du côté des recettes les tarifs ne peuvent pas être augmentés sans un effort conséquent sur le niveau de prestations : mobilier, appareil ménagers supplémentaires, qualité et équipement du jardin.

Nous n'avons pas de recul sur l'effet réel du changement de centrale de réservation intervenu en 2011, qui devrait permettre d'améliorer la fréquentation.

Les locations se font surtout de juin à septembre par la centrale de réservation et le reste de l'année par des habitués qui contactent directement la mairie

Cependant, même en minimisant les dépenses, le rapport financier du gîte aura du mal à dépasser 3000 € par an. Louer sous forme locative permettrait donc certainement de doubler le résultat financier actuel.

Si l'exploitation en gîte a permis une réhabilitation optimale du bâtiment de l'ancienne poste, la vocation touristique de cet équipement communal se retrouve mis en question. Or, la commune a toujours voulu favoriser l'accueil touristique et il semble dommage d'abandonner ainsi les efforts et investissements faits par le passé ! De ce point de vue, l'arrêt de l'exploitation en gîte est en contradiction avec les dispositions adoptées dans le cadre du PLH et du PADD cité plus haut.

L'exploitation peut certainement être améliorée, même si le bénévolat n'est plus aussi facilement mobilisable que par le passé.

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012**

Pour pouvoir maintenir un service de nettoyage du gîte, une personne régulière et un remplaçant (pendant les congés) doivent en assurer le bon fonctionnement. L'employé municipal pourrait assurer le suivi de la prestation avec une rémunération fonction du nombre de locations (fixe / semaine).

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de se prononcer favorablement pour le maintien de l'exploitation en gîte pour encore une nouvelle saison par 5 voix pour, et 3 contre.

### **Fonctionnement et solution d'attente :**

Pendant l'été 2012 uniquement, M. Pierre Savignat M. Jean Chandezon ou M Dominique Dupont pourraient remplacer M Manu Pereira, lors de ses congés.

Après l'été 2012, il est proposé de ne réengager la commune, auprès de Gîtes de France que pour une période plus courte (option 15 juin/15 septembre), la mairie pourrait gérer directement des contrats de locations le reste de l'année.

M Pereira serait rémunéré à hauteur d'un fixe à la semaine et prendrait en charge le nettoyage du gîte.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de se prononcer favorablement pour cette solution par 6 voix pour et 2 contre.

## **5. QUESTIONS DIVERSES :**

### **5.1. Décision modificative**

Lors du vote du budget une somme de 500 € a été prévue pour changer la fenêtre de la sacristie. Il apparaît aujourd'hui que le devis obtenu pour cette réparation, dépasse cette somme de 74.08 €.

Monsieur le Maire propose d'adopter une décision modificative ouvrant 75 € de crédits supplémentaires au compte 2188 (travaux sur l'église) et de réduire le compte 2315 (enfouissement des réseaux) de 75 € .

Cette décision est acceptée à l'unanimité des présents.